RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 661 DU 29 OCTOBRE 2025 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société des Aéroports du Bénin S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2024-29 du 15 juillet 2024 portant code de l'aviation civile et commerciale en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2025-522 du 03 septembre 2025 portant approbation des statuts modifiés de la Société des Aéroports du Bénin S.A.;
- **sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 octobre 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société des Aéroports du Bénin S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur Hans Elie Messan NAPPORN, représentant du Ministère du Cadre



de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;

- monsieur Joseph AHISSOU, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Yémalin Philibert ADANKON**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur Decandji Agbahoundo Karl LEGBA, représentant de l'Agence nationale de l'Aviation civile;
- madame **Cyrielle AHOUANDOGBO PERROT**, représentante de la Présidence de la République.

Article 2

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 3

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 octobre 2025

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'État The .

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement

durable.

José TONATO

<u>AMPLIATIONS</u>: PR:6; AN:4; CC:2; CS:2; C.COM:2; CES:2; HAAC:2; HCJ:2; MCVT:2; MEF:2; AUTRES MINISTERES:19; SGG:4; INTERESSES:5, JORB:1.